



Nantes, le 25 mars 2020

Madame Laurence Garnier

Vice-Présidente Culture

Conseil régional des Pays de la Loire

1 rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex

Madame la Vice-Présidente,

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour endiguer l'épidémie ont des conséquences sur les compagnies et structures culturelles que nous représentons.

Les fermetures des théâtres, les annulations jusqu'à nouvel ordre des représentations, des ateliers et interventions artistiques dans toutes leurs formes et sur l'ensemble du territoire ont des conséquences immédiates et à long terme. En effet tous les projets ne pourront être reportés ou à des échéances qui mettront en danger la pérennité des structures.

Les aides, fonds de soutien, dispositifs mis en place en urgence par l'Etat et certaines collectivités permettront peut-être la sauvegarde de certain-es d'entre nous mais la remise en route d'une activité normale demandera assurément du temps qu'il est impossible aujourd'hui de mesurer.

Nous demandons instamment que les aides et subventions 2020 soient votées sans délais et l'instruction des dossiers accélérés. De même, il serait extrêmement utile aux associations culturelles de percevoir rapidement les soldes des subventions 2019. Les compagnies et lieux indépendants vont, comme les théâtres, prendre de plein fouet les conséquences économiques du confinement.

Les subventions font partie intégrante de l'équilibre financier des structures de création indépendantes et des opérateurs culturels. Leur ajournement ne ferait qu'aggraver une situation déjà difficile.

Nous souhaitons également vous proposer de contribuer aux réflexions de votre collectivité sur les plans d'urgence et les plans de relance de l'activité relatifs au secteur culturel. Nous sommes à votre disposition pour travailler avec vous au plus près des réalités des structures de création et de diffusion.

Dans l'attente de vos prompts retours, nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos meilleures salutations.

L'intersyndicale Pays de la Loire

Profedim - SNSP – Synavi - Syndeac